

2010 AMAP HERBES FOLLES

CONTRAT D'ENGAGEMENT PANIERS DE LEGUMES ET FRUITS

Contrat à rendre en 2 exemplaires : un pour l'Amap, un pour vous.

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre paysans et adhérents,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Adhérent	
<u>Nom/prénom :</u>	
<u>Adresse :</u>	
<u>Tel :</u>	<u>Mail :</u>

Termes du contrat

Il est proposé des légumes et fruits produits selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (licence n° 14741OP-ecocert) en provenance de Maizières les Vic (57), 8 grand'rue par Mr Patrick Steff, Samuel, Antoine, Sophie, Jean-Marc et « tendresse des joncs » le cheval ardennais.

Conditionnement : un panier par semaine du 30 avril au 31 octobre 2010 :

Un panier pour une personne coûte 5 euros, un panier pour 2 personnes coûte 10 euros, un panier pour 4 personnes coûte 19 euros .

Les légumes seront pesés avec une balance non contrôlée par les douanes, la confiance est de mise.

Conditions : Il vous est demandé un engagement ferme d'abonnement jusqu'au 31/10/2010.

Il est possible de nous rejoindre en cours d'année au prorata des semaines restantes jusqu'au 31/10/2010.

Livraison chaque semaine tous les vendredis de 17h30 à 19h30 au 10 grand'rue à Domèvre sur Vezouze chez Céline et Joe Sahulka.

Le(s) chèque(s) correspondant à la commande totale seront remis à la personne qui s'occupe de la commission gestion au moment de l'engagement avec le présent contrat ou envoyés à HERBES FOLLES, 11 grand'rue, 57810 réchicourt le château. Les chèques seront remplis à l'ordre de « earl de la gissière » et encaissés selon le rythme choisi lors de l'abonnement.

Entourez la somme qui correspond à votre engagement :

Prix des abonnements pour 6 mois	Payable en une fois	Payable en 3 fois	Payable en 6 fois
Un panier pour une personne	135 euros	3 x 45 euros	6 x 22,50 euros
Un panier pour 2 personnes	270 euros	3 x 90 euros	6 x 45 euros
Un panier pour 4 personnes	513 euros	3 x 171 euros	6 x 85,50 euros

Adhésion : L'adhésion annuelle à l'AMAP de 10 € est obligatoire, elle concerne l'ensemble des activités. Elle est à régler en liquide.

Caution panier : Un chèque de caution de 10 € à l'ordre de « earl de la gissière » pour le panier est demandé à chaque adhérent

Résiliation : Toute résiliation est possible si l'adhérent trouve quelqu'un pour prendre sa place. Voir les autres possibilités dans le règlement intérieur.

Fait le : / / 2010 à

Signature de l'adhérent :

Signature du paysan :